

En un clin d'œil

La rentrée 2026 a été marquée, au plan interne, par la réunion de la Section Crédit à la consommation et à l'Immobilier et par des échanges entre responsables de sociétés de leasing autour de la mise en œuvre de la directive 3 W 22 fixant les modalités de consortialisation des crédits.

Avec les partenaires, les échanges autour de chantiers professionnels au long cours, se sont poursuivis dès le début du mois de septembre, comme cela a été le cas avec le ministère de la Justice et BKAM pour le lancement de la feuille de route relative au recouvrement des créances.

Par ailleurs, deux questions nouvelles ont été ouvertes par la tutelle : la révision des modalités de calcul du TMIC (DSB et DTFE) et la publication d'un projet de directive sur les conditions d'accueil et de mesure de la satisfaction de la clientèle (BKAM).

*Dans ce numéro, la désormais traditionnelle rubrique « **dans le pipe...** » est consacrée à une rencontre avec la FLASCAM, à la réalisation d'une étude par l'APSF sur la fraude et à l'organisation, avec la CGEM, d'un atelier sur le financement du cycle d'exploitation des entreprises par le factoring.*

SOMMAIRE

- | | |
|---------------------------------|---|
| Activités de l'APSF | <ul style="list-style-type: none">• Réunion de la Section Crédit à la consommation et à l'Immobilier• Réunion des sociétés de crédit-bail sur la directive 3/W/22 (Consortialisation des crédits) |
| Environnement judiciaire | <p><i>Rencontre avec le ministère de la Justice et BKAM</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Lancement de la feuille de route relative au recouvrement des créances |
| Réglementation bancaire | <ul style="list-style-type: none">• TMIC : vers la révision des modalités de calcul• Décision du Gouverneur de BKAM : collecte d'informations statistiques auprès des EC• Projet de directive de BKAM : exigences minimales en matière d'accueil et de mesure de la satisfaction de la clientèle. |

Votre contribution est précieuse !

A partager par mail à l'adresse apsf@apsf.ma

Activités de l'APSF

REUNION DE LA SECTION CREDIT A LA CONSOMMATION ET A L'IMMOBILIER

Mardi 22 septembre 2026



A l'arrière-plan, au centre : Khalid Dbich (Sofac, Président de la Section)

A gauche, du premier au dernier plan : Mohammed Erraioui (Salafin), Amine El Kassy (Wafasalaf), Othman Najioullah (Vivalis), Samira Mabtoual (Sonac)

A droite, du premier au dernier plan : Amine Lahrichi (Eqdom), Jamal Benouahi (Mobilize-RCI), Grégoire de Saint Lager (Mobilize-RCI), Kamal Benkiran (APSF)

ORDRE DU JOUR :

1. Marché du crédit à la consommation

- Chiffres d'activité à fin juin 2026
- Point de situation à mi-septembre 2026
- Perspectives à fin 2026

2. Environnement judiciaire et réglementaire

- Recouvrement des créances : Etat d'avancement de la concertation avec le ministère de la Justice et Bank Al-Maghrib
- TMIC : révision des modalités de calcul
- Revue des nouveautés de Bank Al-Maghrib
 - Décision du Gouverneur du 27 juillet 2026 relative à la collecte d'informations statistiques auprès des établissements de crédit
 - Projet de directive relative aux exigences minimales en matière d'accueil et de mesure de la satisfaction de la clientèle

3. Questions catégorielles / Crédit à la consommation

- Refonte du processus d'immatriculation automobile
- Fonctionnaires actifs : amélioration des prestations de la DDP
- Location automobile de courte durée : suivi du risque sectoriel
- Fraude : constats, partage d'expérience et mécanismes de défense

- CNSS : traitement social des commissions versées aux vendeurs automobiles
- LOA : TVA applicable aux voitures économiques, à la suite de la requête de la FLASCAM
- Partage de la data entre opérateurs : point d'étape

--- --- ---

Réunion Sociétés de crédit-bail sur la Directive 3/W/22

Consortialisation des crédits

Jeudi 17 septembre 2026

Les responsables des sociétés de leasing en charge de l'application de la directive 3/W/22 fixant les modalités de consortialisation des crédits, se sont réunis, jeudi 17 septembre au siège de l'APSF.

L'objectif consiste à permettre un déploiement harmonisé de ce texte.

A cet égard, les participants ont procédé à une lecture commune de la directive, ont débattu des modalités pratiques de son application et ont retenu d'élaborer des documents types à utiliser. Il a été ainsi confié à l'un ou l'autre des participants de proposer un modèle pour chacun des documents suivants :

- Modèle de contrat de crédit consortial ;
- Mandat donné par les membres du consortium à l'agent des sûretés ;
- Accord de confidentialité entre établissements pressentis pour prendre part au consortium ;
- Convention entre le chef de file et les autres membres du consortium pour désigner les établissements chargés d'assurer le rôle de l'agent de crédit et l'agent des sûretés ;
- Accord formel du demandeur sur la constitution du consortium et sur les conditions du crédit .

[Clic ici pour télécharger la directive](#)

Environnement judiciaire

Rencontres avec le ministère de la Justice et BKAM

Mercredi 22 juillet et lundi 7 septembre 2026

LANCEMENT DE LA FEUILLE DE ROUTE RELATIVE AU RECOUVREMENT JUDICIAIRE DES CREANCES

- La concertation ouverte en 2025 par le ministère de la Justice et Bank Al-Maghrib au sujet des aspects judiciaires afférents au crédit se poursuit.
- L'exercice 2025 et le premier semestre 2026 ont été marqués par de multiples réunions donnant lieu à l'élaboration d'un **projet de livre blanc** sur le **recouvrement des créances** (septembre 2025) et la tenue d'une **conférence nationale** portant sur l'efficiencia du cadre juridique du recouvrement des créances en souffrance (mars 2026).
- Le ministère en coordination avec BKAM a présenté, mercredi 22 juillet 2026, un projet feuille de route élaborée sur la base des recommandations de ladite conférence.
- Lundi 7 septembre, le MJ et BKAM ont procédé au lancement des travaux pour la mise en œuvre de cette feuille de route. Des ateliers seront organisés « sans attendre » autour des thématiques identifiées comme prioritaires. A cet effet, les apports du code de procédure civile entré en vigueur le 26 aout 2026, ainsi que les nouveaux textes relatifs aux professions réglementées (avocats, experts) devront être au centre des discussions. A moins court terme, la réforme de la loi sur la médiation devrait figurer à l'ordre du jour des travaux

Réunion du mercredi 22 juillet 2026



Les responsables du MJ et de BKAM et les participants représentant les banques et les sociétés de financement posent pour une photo souvenir

*Rencontres avec le ministère de la Justice et BKAM
Mercredi 22 juillet et lundi 7 septembre 2026*

Réunion du mercredi 22 juillet 2026



*De gauche à droite : Firdaouss Aziz et Aziz Khedji
(Stellantis Salaf - ex Axa Crédit)*



*De gauche à droite : Yousra Alaoui et Hafid Ayyad (Salafin),
Houcine Ai Wazid (Traton Financial Services Morocco – ex
Scania Finance Maroc) et Habib Cherkaoui (Finéa)*

Réunion du lundi 7 septembre 2026



*De gauche à droite : Youssef Zrouki (Finéa), Badreddine El
Hafed (Sofac), Khalil Farah (Maroc Factoring), Oussama
Belkoubbi (CAM Factoring), Hicham Bouzidi (Maghrebail) et
Nouredine Boulal (Saham Leasing)*



*De gauche à droite : Hassan Tariq (Wafasalaf),
Rafique Ayoub (AWB) et Merieme Bensaida
(Wafasalaf)*



*De gauche à droite : Rabii Sabri et Madiha
Benmir (Maroc Leasing)*

Ont également pris part à la réunion :

*Hicham Maarouf (Finéa), Safae Ait si Abbou(Jaïda),
Hafid Ayyad (Salafin), Btissam Sebbar et Sofia
El Moutaouakkil (Sonac), Hicham Baïz et
Anas Sbâa (Wafabail)*

En marge de la réunion du 7 septembre et à l'occasion d'échanges informels, des responsables de sociétés membres de l'APSF ont exprimé le besoin d'échanger en interne autour du nouveau code de procédure civile et de la réforme à venir de la loi relative à la médiation, sachant que certains d'entre ces responsables sont porteurs de la Carte du CMAC - Centre de Médiation et d'Arbitrage de Casablanca.

Réglementation bancaire



Ateliers BKAM sur la circulaire 1/W/2025 - Classification des créances et provisions

Dans le cadre des échanges sur la réforme relative à la classification des créances et leur couverture par les provisions et en vue du déploiement de la circulaire 1 W 25 du 15 décembre 2025 y afférente, la DSB de BKAM a animé à l'attention des sociétés de financement trois ateliers techniques en vue du déploiement de la circulaire. Ateliers :

- sur les créances restructurées, vendredi 12 juin 2026 ;
- sur les dispositions transitoires, vendredi 26 juin ;
- sur la décote des créances restructurées, mercredi 22 juillet.

Les échanges doivent se poursuivre, un quatrième atelier consacré au plan de mise en conformité de la circulaire étant prévu le vendredi 1er octobre.

Rappelons qu'à la demande de l'APSF, la date de remise du plan de mise en conformité à ladite circulaire par les sociétés de financement a été reportée au 31 décembre 2026 (date initiale fixée au 30 juin 2026).

« Nouveaux » textes de BKAM

- BKAM a émis récemment une décision du Gouverneur pour application et un projet de directive pour avis :
 - Décision du Gouverneur du 27 juillet 2026 relative à la **collecte d'informations statistiques auprès des EC**. Cette décision fixe un « cadre unique et harmonisé » de **collecte des données par BKAM et des obligations incombant aux déclarants**.
[Clic ici pour lire la Décision](#)
 - Projet de directive relative aux exigences minimales en matière **d'accueil et de mesure de la satisfaction de la clientèle**. Ce texte a été soumis par la DSB à l'APSF pour remarques éventuelles de ses membres, ce qui a été le cas pour certains.

TMIC: VERS LA REVISION DES MODALITES DE CALCUL

Réunion DSB / DTFE / EC – Jeudi 10 septembre 2026, siège de la DSB



Dans le cadre de l'application de l'article 51 de la loi bancaire, la DSB et la DTFE ont engagé des travaux relatifs à la révision des modalités de calcul du TMIC (Taux Maximum des Intérêts Conventionnels).

Elles ont présenté les conclusions de leurs travaux aux sociétés de financement et aux banques le jeudi 10 septembre 2026 au siège de la DSB.

L'on s'acheminerait a priori vers un TMIC différencié selon le type de crédit et la catégorie de clientèle.

Les modalités à retenir feront l'objet d'une étude d'impact auprès des EC, en vue d'en apprécier les incidences sur les conditions de financement des différentes catégories de clientèle et sur le fonctionnement du marché du crédit.



De gauche à droite : Siham Lafhaili et Imane Benfriha (Wafasalaf)



De gauche à droite : Mohamed Nassafi (Maroc Leasing), Meriem Benhsine (RCI-MFS), Sami Farhat (Salafin) Au fond, à droite : Khalid Hamza (Vivalis)



De gauche à droite : Meriem Aida Raoui et Nouhad Bourhila (Sofac)



De gauche à droite : Loubna Khatib et Mohamed Sellami (Wafa Immobilier)



De gauche à droite : Mustapha El Ghazi (Eqdom) et Hicham Maarouf (Finéa)

Ont également pris part à la réunion :

Chaimae El Hammouni (Attijari Factoring Maroc), Wiam Ellouh (Crédit du Maroc Leasing et Factoring), Hicham Alami (Eqdom), Abdallah Ibnou Cheikh (FNAC), Safae Ait si Abbou (Jaïda), Sofia El Abbadi (Maghrebail), Mostafa Ahmed Outahar (Maroc Factoring), Samira Mabtoual (Sonac), Said El Karfachi (Traton Finance Maroc), Hasna Saoud (Wafabail)

Dans le pipe ...

RENCONTRE APSF / FLASCAM

- La FLASCAM (Fédération des Loueurs d'Automobiles Sans Chauffeur au Maroc) a sollicité le soutien de l'APSF afin de porter conjointement une démarche auprès de la DGI au sujet de la TVA appliquée aux voitures économiques acquises en leasing.
- Les deux partenaires doivent tenir une réunion mercredi 7 octobre 2026 à l'APSF pour examiner les implications techniques, juridiques et fiscales du sujet.

LANCEMENT D'UNE ETUDE SUR LA FRAUDE

- En application de la directive n° 1/G/11 de BKAM et des recommandations du Conseil de l'APSF, la Délégation de l'APSF recense depuis 2019 les cas de fraude auprès des sociétés de crédit à la consommation en vue de leur partage entre sociétés déclarantes.
- L'exercice est parfaitement rompu et le partage s'avère des plus utiles selon l'avis des sociétés membres. Partage, qui, à titre d'anecdote, et selon les propos recueillis auprès de ces dernières, intéresse aussi des banques.
- En application de la décision de la Section Crédit à la consommation (mai 2026), les échanges sont mensuels et portent sur les cas recensés du mois. Auparavant, le partage s'effectuait trimestriellement et portait sur les flux de la période, après un partage initial portant sur la totalité du stock
- Forte des données réunies depuis, la délégation de l'APSF travaille à l'élaboration d'une étude présentant les principaux enseignements relatifs à ce phénomène.

ATELIER APSF / CGEM : FINANCEMENT DU CYCLE D'EXPLOITATION DES ENTREPRISES PAR LE FACTORING

- L'APSF et la CGEM (Fédération des Secteurs bancaire et financier) tiennent, mercredi 21 octobre 2026, un atelier consacré au financement du cycle d'exploitation des entreprises et aux solutions concrètes que peut apporter le factoring en la matière.
- Cet événement fait suite à une réunion tenue le mercredi 24 juin 2026 à la demande de la CGEM, consacrée au financement de la TPE/PME. L'atelier s'inspire de la méthodologie du projet d'échanges entre clients et fournisseurs visant à confronter leurs attentes et leurs offres réciproques, actuelles et souhaitées.